

République française
COMMUNE DE PONT DE MONTVERT - SUD MONT LOZERE
DEPARTEMENT de la Lozère

DE_2021_010

Séance du mardi 26 janvier 2021

Membres en exercice : 19

Date de la convocation: 22/01/2021

Présents : 17

L'an deux mille vingt-et-un et le vingt-six janvier l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Stephan MAURIN,

Votants: 17

Pour : 17

Contre : 0

Secrétaire de

séance: Catherine BLACLARD

Présents : Clara ARBOUSSET, Catherine BLACLARD, Florence BOISSIER, Sophie BOISSIER, Lucie BONICEL, Michèle BUISSON, Julie DELES, Cyril DJALMIT, Christelle FOLCHER, François FOLCHER, Guillaume HARVOIS, Olivier MALACHANNE, Thibaud MALGOUYRES, Stephan MAURIN, Gilles MERCIER, Daniel MOLINES, Fabienne PUCHERAL MOLINES

Représentés:

Excusés: Matthias CORNEVAUX, Mathieu PUCHERAL

Absents:

Objet: Vote de crédits supplémentaires - pont_montvert_sud_lozere - DE_2021_010

Opérations de fin d'année : délibération telle que demandée par la trésorerie.

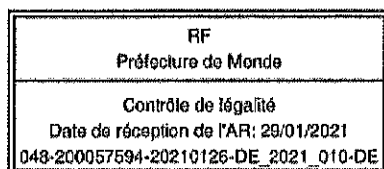
Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2020, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
739223	Fonds péréquation ress. com. et intercom	2219.00	
6419	Remboursements rémunérations personnel		2219.00
TOTAL :		2219.00	2219.00
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
2111 - 210	Terrains nus	2270.00	
1641	Emprunts en euros	13730.00	
28031 (040)	Frais d'études		16000.00
TOTAL :		16000.00	16000.00
TOTAL :		18219.00	18219.00

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Fait et délibéré à LE PONT DE MONTVERT, les jour, mois et an que dessus.



Ainsi fait et délibéré au Pont de Montvert
Les jours, mois et an que ci-dessus.
Le Maire, Stephan Maurin

